



Confédération syndicale des travailleurs des Amériques
Confederación sindical de los trabajadores de las
Américas
Trade Union Confederation of the Americas



Confédération européenne des
Syndicats
Confederación Europea de
Sindicatos
European Trade Union
Confederation



Confédération syndicale
internationale
Confederación Sindical
Internacional
International Trade Union
Confederation

6^o Rencontre Syndicale ALC-UE

3 et 4 décembre 2012

Santiago du Chili

Appel syndical au 1^{er} Sommet des Chefs d'État et de gouvernement CELAC-UE (Santiago du Chili, 26 et 27 janvier 2013)

Modèle de développement alternatif.

1. Nous transmettons au Sommet CELAC-UE la déception du mouvement syndical exprimée lors de la 2^{ème} assemblée syndicale Travail et Environnement, organisée par la CSI en juin 2012, en lien avec la Déclaration finale de la Conférence officielle de Rio+20 et nous exigeons que les gouvernements respectent et appliquent les engagements pris lors des processus gouvernementaux liés au développement durable et à l'environnement, comme par exemple: la Déclaration de Rio, l'Agenda 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les Conventions sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification, ainsi que les instruments liés à la gestion des produits chimiques, comme les Conventions de Rotterdam, de Bâle et de Stockholm.
2. Les "Investissements de qualité sociale pour la croissance de l'emploi et le développement durable" seront le thème principal à traiter lors du Sommet CELAC-UE, dès lors, le mouvement syndical euro latino-américain considère qu'il est nécessaire de se départir des orientations néolibérales qui, jusqu'à ce jour, prédominent en Europe et dans de nombreux pays latino-américains et conditionnent les modèles de développement et les relations entre les deux blocs.

C'est pourquoi, il est impératif de réitérer les déclarations de la 3e Rencontre syndicale ibéro-américaine qui s'est tenue à Madrid en octobre 2012:

- La promotion du plein emploi comme objectif stratégique de l'ensemble des politiques macro-économiques des gouvernements en promouvant des emplois plus nombreux, meilleurs et plus décents.
- Le développement de politiques industrielles et de progrès technologique qui promeuvent les structures productives et sectorielles de nos pays, qui augmentent le niveau de production systémique et le niveau d'emplois dignes.
- la promotion de politiques fiscales à caractère progressif qui favorisent la croissance de la demande globale et les investissements productifs, et qui promeuvent une redistribution plus juste des richesses. Ces politiques doivent en particulier insister sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la suppression des paradis fiscaux, ainsi que sur la mise en œuvre d'un impôt universel sur les transactions financières.
- Le rétablissement du rôle de la banque de développement et un plus grand accès au financement productif, en promouvant la durabilité financière à long terme de nos économies.
- Le développement d'un rôle fort des investissements publics et des politiques sociales qui accompagnent une nouvelle génération d'emplois décents et productifs.

- La promotion d'un modèle durable mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes et au sein duquel la redistribution des richesses permette d'éradiquer la pauvreté féminine, d'éliminer les écarts de salaires et de diminuer le chômage des femmes.
- Nous demandons instamment que soient développées de façon soutenue des politiques économiques favorisant la croissance et l'emploi des jeunes dans le cadre d'une véritable politique de développement durable.

Nous avons également ratifié ce qui suit:

- Les politiques d'investissements doivent constituer un instrument pour le développement durable et pour le travail décent. Dans le cas contraire, elles perdent leur fonction sociale et causent des dommages importants aux citoyens et aux travailleurs.
- Il est essentiel d'établir des Clauses de consultation pour les communautés touchées par les investissements pour que ceux-ci ne se fassent pas uniquement au bénéfice des entreprises, mais pour le développement des communautés locales.
- L'importance stratégique de l'agriculture traditionnelle et de la production agricole familiale comme axes fondamentaux du développement et de l'inclusion sociale de millions de Latino-américain(e)s. Nous réaffirmons que les producteurs ruraux doivent être protégés des actions agressives des agroentreprises et qu'il convient de favoriser leur accès à la propriété terrienne, au crédit et à l'assistance technique, pour construire de façon durable la Réforme agraire nécessaire dans toute notre région.

Accords commerciaux et politiques commerciales

3. Les accords commerciaux doivent remettre en cause leur orientation néolibérale. Les Accords d'association se traduisent par de simples traités de libre échange qui ne tiennent pas compte des asymétries entre les pays ou les régions signataires et excluent la dimension sociale, du travail et environnementale, ce qui renforce la dépendance.

Nous réclamons un changement d'orientation dans les négociations bi-régionales afin de favoriser des modèles de développement plus équilibrés économiquement, et qui favorisent une plus grande cohésion et une plus grande justice sociale et qui garantissent le respect de l'environnement.

4. Nous soutenons les propositions du CESE pour la constitution de Comités consultatifs mixtes pour la participation de la société civile dans le suivi des accords commerciaux. Des comités spécifiques pour garantir le respect des normes et des conventions de l'OIT doivent également être créés avec la participation des syndicats. Ces comités doivent bénéficier de compétences suffisantes pour dénoncer les violations des droits des travailleurs/euses.

5. Nous apprécions les efforts réalisés par certains députés européens en vue de corriger, dans la procédure de ratification, les déficiences graves des accords commerciaux UE-Colombie-Pérou, (en particulier en Colombie en ce qui concerne la persistance de la violence antisyndicale et de l'impunité) via l'exigence d'une feuille de route, à laquelle les gouvernements péruvien et colombien n'ont pas répondu de façon adéquate. Ces derniers n'ont pas non plus consulté les organisations sociales et syndicales de leur pays. Nous considérons toutefois ces efforts insuffisants pour surmonter les problèmes structurels qui empêchent le maintien en vigueur des droits des travailleurs/euses de ces pays. Nous réitérons au Sommet notre demande que ces accords n'entrent pas en vigueur (et nous continuerons à demander leur rejet dans les processus de ratification par les parlements nationaux européens) et soient renégociés dans le cadre d'un accord "de bloc à bloc" entre l'UE et la Communauté andine.
6. Nous demandons instamment la révision des accords commerciaux UE-Mexique et UE-Chili respectivement signés en 1997 et en 2002, pour les adapter aux objectifs précisés de développement équitable et y introduire des critères sociaux. Et également pour mettre en marche des instances de participation de la société civile, non prévues dans l'accord UE-Mexique et non matérialisées dans le développement UE-Chili.

Droits humains et droits fondamentaux du travail

7. La gravité de la situation en matière de violence antisyndicale au Guatemala ajourne (avant même leur entrée en vigueur) les mécanismes prévus aux termes de l'accord d'association UE-Amérique centrale concernant la suspension de ce dernier en cas de défaillance grave; ce serait le cas en l'occurrence, en lien avec le respect des conventions internationales en matière de droits humains. Nous ferons parvenir aux autorités de la CELAC et de l'UE les pétitions de la campagne engagée par la CSI, la CSA et la CES afin de dénoncer les assassinats et autres formes de violence au Guatemala.
8. La promotion du travail décent doit devenir une priorité de la politique de coopération de l'Union européenne vers l'Amérique latine. La Rencontre syndicale considère que pour parvenir à cet objectif, il convient de prendre des engagements concrets de respect et d'observance des conventions fondamentales de l'OIT, d'engager des mécanismes de vérification de leur observance avec participation sociale et syndicale dans toutes les politiques et négociations UE-ALC, de respecter la déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale et la convention 169 de l'OIT sur les populations indigènes et tribales, ainsi que la ratification des conventions 156, 183 et 189 de l'OIT. De même, les directives de l'OCDE sur les entreprises multinationales doivent être respectées.
9. Les conventions collectives constituent une part fondamentale du modèle social européen mis en place dans la majorité des pays après la Seconde guerre mondiale et dans d'autres à partir de leur processus de démocratisation. Au cours des dernières années, toutefois, le dialogue social s'est affaibli en Europe. La récente réforme du travail menée en Espagne vise l'annulation des conventions collectives comme instrument d'amélioration de la participation des travailleurs dans la répartition des

revenus. Le gouvernement espagnol a dès lors fait l'objet d'une plainte auprès de l'OIT. Nous exigeons le retrait de la réforme du travail et l'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement espagnol et les syndicats.

10. Nous exigeons du Sommet des Chefs d'États le développement de mesures législatives pour placer de manière transversale l'égalité entre les sexes. Nous demandons instamment que soient corrigées les discriminations dont souffrent les femmes de la part des entreprises, en particulier en matière d'accès aux emplois de qualité et en matière de salaires. Nous soutenons les tentatives menées à bien dans différents pays d'ALC et de l'UE afin de rendre effective l'égalité réelle des chances entre les hommes et les femmes au travers de la discrimination positive. Il est néanmoins nécessaire de mettre en œuvre et de respecter des politiques publiques pour revendiquer les droits humains et du travail des travailleuses.
11. Face à la réforme de la loi fédérale en matière de travail au Mexique, nous allons demander à l'OIT de réaliser une étude sur l'impact en matière de droits fondamentaux au travail afin d'orienter nos actions syndicales futures.

Démocratie et droits politiques et civils

12. Nous demandons à l'Union européenne et aux gouvernements des pays qui la composent, qu'ils écoutent le message des travailleurs européens exprimée lors de nombreuses mobilisations en faveur d'un nouveau contrat social dans lequel le social est au centre des ordres du jour politiques afin de parvenir à une croissance économique durable qui inclue la cohésion sociale et respecte les valeurs consacrées dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
13. Nous soutenons le processus de négociations ouvert en Colombie entre le gouvernement et les FARC et exprimons notre souhait qu'elles contribuent à la paix et à la cohabitation pacifique et démocratique. Nous affirmons de même que les négociations portant sur des thèmes sociaux et du travail doivent se faire avec le mouvement social.
14. Nous exigeons des Chefs d'États de l'UE-CELAC qu'ils rejettent la destitution du président constitutionnel du Paraguay, Fernando Lugo, élu démocratiquement par le peuple; qu'ils demandent instamment la pleine observance des droits humains et de la démocratie au Paraguay et qu'ils maintiennent la pression pour que le gouvernement illégitime du Paraguay soit isolé au plan international.
15. Nous réclamons la fin du blocage de Cuba par les États-Unis et l'ouverture de négociations entre Cuba et l'UE afin de parvenir à des accords bilatéraux ainsi que l'inclusion de Cuba dans l'accord Afrique Caraïbes Pacifique (ACP).
16. Nous dénonçons la criminalisation de la proposition sociale au Panama et la répression dont le mouvement social panaméen est l'objet de la part du gouvernement de Ricardo Martinelli.

17. Nous sommes solidaires de tous les dirigeants syndicaux et sociaux de différents pays qui ont été pénalisés et poursuivis pour leur action syndicale et leur défense des droits humains. Nous demandons en particulier instamment la libération des 10 prisonniers dans l'affaire Luluncoto, en Équateur.
18. La rencontre syndicale demande aux autorités européennes qu'elles s'attaquent résolument aux accès de xénophobie qui se manifestent dans divers pays de l'UE où les immigrants sont menacés par des mesures discriminatoires. À cet égard, nous réitérons notre demande de révision de la directive dite "retour". Nous réitérons notre demande de ratification de la convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des migrants et de leur famille.
19. Nous, syndicats, réclamons une démocratie à part entière pour tous les pays d'Europe et d'Amérique latine et en particulier la liberté syndicale selon les principes établis par l'OIT.
20. Le mouvement syndical euro latino-américain est solidaire du mouvement paysan d'Amérique latine et des Caraïbes et demande instamment aux gouvernements la mise en œuvre d'une véritable réforme agraire pour combattre la concentration des terres, la reprimairisation et les gains abusifs des agroentreprises.